

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation  
Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance du 12 juin 1906, le Prince a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Officier* : M. Alfonso Najera y Balanzat, Marquis de Najera, Chambellan de S. M. le Roi d'Espagne ;

*Chevalier* : M. Guillermo Carvajal y Jimenez de Molina, Marquis de Valdefuentes, Gentilhomme de la Cour de S. M. le Roi d'Espagne.

Par Ordonnance du même jour, la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe a été accordée au sieur :

Luis Soler y de Fuentes, régisseur ;  
et des Médailles d'honneur de 3<sup>e</sup> classe ont été accordées aux sieurs :

Frédéric Boswell, valet de chambre ;  
Mariano del Cid, valet de pied,  
au service de M<sup>me</sup> la Marquise del Pazo de la Merced.

Par Ordonnance Souveraine du 13 juin courant, ont été autorisés :

MM. le Commandant Henry-Charlwood Carr, Commandant en second du yacht *Princesse-Alice* ;

le Docteur Jules Richard, Directeur du Musée Océanographique de Monaco, à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur ;

Et M. Louis Mayer, Conseiller privé de S. A. S. le Prince, à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur,

qui leur a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**Echos et Nouvelles**

DE LA PRINCIPAUTÉ

Hier a été célébré, dans la chapelle de l'Evêché, le mariage de M. Joseph Maurel, juge au Tribunal supérieur, avec M<sup>lle</sup> Louise Ajani, fille du défunt conseiller municipal. Les témoins étaient, pour le marié : M. le baron de Rolland, président du Tribunal supérieur, et M. Sénès, lieutenant de vaisseau à Toulon ; pour la mariée : MM. le comte Bertora, grand-officier de l'ordre de Saint-Charles, et le docteur Corniglioni, son beau-frère. La bénédiction nuptiale a été donnée par M<sup>gr</sup> du Cured, évêque de Monaco.

M. le commandant Alban Gastaldi, aide de camp de S. A. S. le Prince, a quitté la Principauté mercredi dernier, se rendant à Milan.

La Fête-Dieu a été célébrée, jeudi dernier, à Monaco au milieu d'une affluence nombreuse et recueillie. La procession a parcouru les rues de la vieille cité monégasque, qui, à l'occasion de cette cérémonie sacrée, s'était tout enguirlandée de verdure et pavoisée d'oriflammes. La bénédiction a été donnée par S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque de Fréjus et de Toulon, de passage dans la Principauté. Pendant les cérémonies, la *Société Philharmonique* a fait entendre des morceaux religieux. Suivant la tradition, un grand nombre de notabilités civiles et militaires rehaussaient le cortège de leur présence.

Avant-hier, selon la coutume, a eu lieu la procession de la paroisse Sainte-Dévote.

Dans quelques jours, l'excellente Société l'*Etoile* de Monaco enverra une section de quarante gymnastes, très bien préparés, à la 15<sup>e</sup> fête de la Fédération du Rhône et du Sud-Est. D'importants concours sont annexés à cette grande manifestation de gymnastique qui aura lieu à Roanne les 23, 24 et 25 courant.

La phalange monégasque prendra part, en première division, au grand concours de sections qui comprend des productions facultatives et imposées aux barres parallèles, à la barre fixe, aux anneaux, au cheval avec arçons, ainsi qu'un saut en hauteur et une course de 100 mètres. Elle participera également au concours de pyramides libres ; de plus, un groupe de cinq gymnastes d'élite se présentera au concours individuel artistique où plus de 200 concurrents se sont déjà fait inscrire.

Le succès qu'a valu à ces jeunes athlètes la fête qu'ils ont organisée à l'occasion du concours d'Estudiantina, fait présager qu'ils sauront conserver la bonne impression qu'ils ont laissée.

Les nombreuses Sociétés du Rhône et du Sud-Est se trouveront donc, sous peu, réunies à Roanne pour s'y disputer amicalement les lauriers des diverses épreuves du concours et jouir, en même temps, des fêtes qui sont préparées par la municipalité et la population.

Dans sa dernière assemblée générale, la Société des Régates a procédé à la formation de son bureau pour l'exercice 1906-1907.

Ont été élus :

*Président* : M. Louis Néri.

*Vice-Présidents* : MM. Franz Bulgheroni et Alexandre Noghès.

*Trésorier* : M. Michel Gastaud.

*Secrétaire* : M. Charles Xhrouet.

*Membres du Comité* : MM. Aureglia Paul, Belando Honoré, Guizol Joseph aîné, de Millo Albert, Muller Emile, Sériès Marius, Spadoni Joseph.

La grande fête annuelle organisée par l'intéressante Société le *Groupe d'Etudes*, a obtenu un brillant et légitime succès.

L'enceinte de la fête avait été décorée avec luxe par la Société des Bains de Mer.

Les intermèdes artistiques, les chœurs et la fanfare ont été goûtés et applaudis.

La kermesse, la tombola, le feu d'artifice et l'illumination générale ont été très réussis.

Deux comédies amusantes : *Le Bon Gendarme* et *le Dragon*, ont été lestement enlevées par les excellents acteurs : MM. Sébastien Jaspard, E. Lavame, Delpiano, A. Gastaud et L. Scotto.

Cette fête amicale, en tous points réussie, était rehaussée par la présence de S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque et d'un grand nombre de notabilités et fonctionnaires.

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola :

858	—	2338	—	1394	—	983	—	2245	—	646	—	333
534	—	597	—	2079	—	747	—	1639	—	2088	—	1130
179	—	555	—	2632	—	2752	—	2332	—	1509	—	358
1182	—	247	—	2021	—	2545	—	1770	—	2623	—	990
1514	—	683	—	275	—	2381	—	1388	—	1632	—	895
2297	—	2480	—	244	—	2534	—	851	—	2365	—	1303

Les lots pourront être réclamés tous les jours au siège social jusqu'à la fin du mois.

Le stand de Fontvieille a été, avant-hier, le théâtre de championnats gymniques et olympiques organisés par la Société sportive *Monaco*.

Divers groupes de la Provence et du Sud-Est ont, ainsi que nous l'avons annoncé, contribué à l'éclat de cette brillante festivité sportive ; citons l'*Avant-Garde Niçoise*, la *Gauloise*, de Nice, l'*Avenir*, de Grasse, le *Gymnaste-Club* et la *Française*, de Marseille.

Les championnats se divisaient en deux degrés et deux catégories, répartis entre les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Ces dernières étaient en outre tenues de prendre part aux concours spéciaux, boxe, bâton, escrime à la baïonnette, pyramides.

Ces intéressantes manifestations avaient attiré de nombreux spectateurs au stand de Fontvieille. Pendant les exercices, la *Lyre Monégasque* et la Société de trompettes *En Avant* se sont fait entendre.

Le soir, à 7 heures, un banquet réunissait les présidents et délégués des Sociétés concurrentes sous la présidence de M. Ferraris, de la Société *Monaco*.

Accidents :

Le jeune Michel Panizzi, garçon boucher, passait dans la rue de la Colle, à la Condamine, lorsqu'à la suite d'un faux pas, il se fractura le pied droit.

Panizzi a été transporté à l'hôpital.

Son état réclamera un repos absolu d'un mois.

\* \*

Samedi soir, vers 6 heures, M. Vincent Giannanzi, employé à l'entreprise Carena, au port, a

eu la main droite prise entre la benne et la paroi du caisson qu'on était occupé à remonter.

Aux cris poussés par la victime, le contremaître des travaux a fait arrêter la machine.

Gionanzi a eu les tendons de l'index coupés.

Il a été transporté à l'hôpital. Sa guérison nécessitera un assez long repos.

C'est avec la plus vive émotion que la population monégasque apprit dans la soirée du 10 juin courant que M. Louis Blot était mort subitement au cours d'une partie de campagne à Camporosso (Italie), à la suite d'une chute aussi malheureuse qu'imprévue.

Cette émotion était d'autant plus sincère que notre compatriote, amateur de sports, notamment de rowing, dont il fut un premier champion de France, était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Aussi les funérailles qui eurent lieu samedi dernier, furent-elles suivies par une énorme affluence de monde, où l'on ne comptait que des camarades et des amis.

Puisse cette manifestation spontanée être une consolation pour toute sa famille atteinte, une fois encore, dans ses plus chères affections.

Dans son audience du 13 juin 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Orsi, Roméo, né à Monaco le 4 décembre 1887, manœuvre à Monaco, huit jours de prison pour vols simples ;

Pasquero, Charles, né à Nice le 27 mai 1890, manœuvre, demeurant à Monaco, déclaré coupable de complicité de vol, mais acquitté et remis à son père comme ayant agi sans discernement.

## SUR LE LITTORAL

De Cannes :

On annonce les fiançailles de S. A. R. la princesse Marie-Immaculée de Bourbon Sicile, fille aînée de LL. AA. RR. Mgr le comte et Mme la comtesse de Caserta, avec S. A. R. le prince Jean-Georges de Saxe, frère de S. M. le roi de Saxe.

S. A. R. le prince Jean-Georges de Saxe est arrivé à Cannes depuis quelque temps. Il fera un court séjour dans notre ville.

La date du mariage n'est pas encore officiellement fixée.

La princesse Marie-Immaculée de Bourbon est née à Cannes en 1874.

Le prince Jean-Georges est né à Dresde en 1874.

## Lettre de Paris

Paris, 17 Juin 1906.

Dumas n'a pas attendu aussi longtemps que Musset, pour avoir son monument à Paris. L'œuvre, absolument charmante, du sculpteur Saint-Marceaux, vient d'être inaugurée, sur la place Maiesherbes, à quelques pas de l'habitation que le grand écrivain occupa longtemps, et en face de la statue de son illustre père. Il a été question, à un moment donné, d'ériger sur cette même place, soit un monument, soit un buste, au général Dumas, l'ancêtre ; et on aurait pu appeler alors cette place : la place des Trois-Dumas, titre qui ferait si bien pendant aux Trois-Mousquetaires. Ne furent-ils pas, en effet, trois sortes de mousquetaires, à trois époques si différentes de la France, qu'ils symbolisèrent merveilleusement ?

Le général Dumas évoque le héros de la nouvelle France ; Alexandre Dumas père fut le barde du romantisme ; et Alexandre Dumas fils, l'observateur aigu, l'écrivain si perspicace, si prophétique, malgré ses allures paradoxales, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Est-il besoin de refaire ici une revue de son œuvre, de ses pièces toujours si vivantes, qui ne semblent pas prêtes à quitter l'affiche, et qui réjouiront encore plusieurs générations, comme *Diane de Lys*, *Le Demi-Monde*, la *Princesse Georges*, *l'Ami des Femmes*, la *Princesse de Bag-*

*dad*, *l'Affaire Clémenceau*, les *Idées de Mme Aubry*, etc... Et ne nous annonce-t-on pas que nous verrons enfin cette *Route de Thèbes*, qu'il allait donner, au moment où la mort le prit, encore si prématurément.

Quelle audace ne doit-elle pas renfermer ?

Une de ses plus adorables interprètes racontait, récemment, que tandis qu'on jouait *Francillon*, Dumas était dans les coulisses de la Comédie-Française, écoutant avec anxiété le récit de son héroïne — Mme Bartet — exposant bien tranquillement qu'elle avait rencontré, au bal de l'Opéra, elle, femme impeccable jusqu'alors, le clerc d'un notaire et qu'elle l'avait emmené souper au restaurant. Comment le public allait-il accueillir cette invraisemblance, dite du ton le plus sérieux ? Car Dumas voulait faire croire au public que la chose était bien exacte. Et comme le public ne souligna le récit que par des applaudissements, Dumas dit, en se tournant vers ses autres interprètes :

— Puisque ceci a passé... tout passera, désormais, au théâtre !

Il ne se trompait pas ; il n'aurait même pas cru être si bon prophète.

Le Conseil international des femmes tient, en ce moment, une conférence à Paris.

Cet organisme colossal unit, à l'heure actuelle, dix millions de femmes, parmi lesquelles on compte quatre-vingt mille françaises.

Mme Isabelle Bogelot, une des personnalités dirigeantes du Conseil, en a défini le but en disant : « Nous déclarons nous unir en une Fédération de travailleuses ayant pour objet de faire pénétrer dans la société les mœurs et les lois, le principe de la « Règle d'or » qui dit : Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même. »

Plusieurs centaines de déléguées sont donc réunies à Paris. Elles tiennent leurs séances au Cercle du Travail féminin, 35, boulevard des Capucines : elles y agitent de graves questions, mais elles délibèrent en secret, la liberté de la parole, en ce Congrès international, n'est garantie que par l'assurance des discrétions ultérieures.

Les grandes lignes des ordres du jour sont cependant connues. La Fédération des vingt Conseils nationaux qui constituent cette assemblée internationale a approuvé hier les comptes rendus des précédentes réunions de Berlin (1904) et Londres (1905) et reçu l'affiliation ou les communications des Fédérations féminines de Belgique, de Queensland, du Luxembourg, de l'« American Institute of Social Service ».

Les rapports ont été lus sur les finances du Conseil, sur ses relations avec la presse, sur la paix et l'arbitrage, sur la part qu'il conviendra de prendre à l'inauguration du Palais de la Paix, bâti par M. Carnegie, à La Haye, sur les lois relatives à la situation légale des femmes.

Aujourd'hui, on discutera le suffrage universel féminin, réclamé pour la défense de leurs droits par les travailleuses, et nombre d'autres problèmes d'une brûlante actualité.

Le Conseil international est présidé par une femme dont le mérite personnel ne le dispute qu'à celui de la naissance : Mme la comtesse Aberdeen.

Lady Aberdeen occupe ces fonctions qui sont quinquennales pour la seconde fois. Son mari est vice-roi d'Irlande, et son intelligence éclairée, sa volonté puissante lui attribuent une grande influence sur les destinées actuelles de ce pays. Elle défend avec persévérance les droits des femmes de là-bas, et fait une large propagande en faveur du « home rule ».

Au mois de janvier 1906, au nom de la Wellman Chicago Record Herald Polar Expedition, le chef de l'expédition polaire américaine, M. Wellman, vint à Paris, pour préparer les études et les plans de son expédition arctique. Il a quitté Paris, hier, à midi.

L'explorateur américain se rend à Anvers pour s'embarquer à bord d'un bateau à vapeur où se trouve déjà son ballon les *Etats-Unis*. Il ira directement à Tromsøe, où il est attendu par le *Fritjof*, steamer américain mis à sa disposition par le gouvernement des États-Unis.

Il se rendra avec son matériel à la baie de Virgo, au Spitzberg.

Il est accompagné par deux Français : l'aéronaute Hervieu, qui sera chargé spécialement du pilotage des *Etats-Unis*, et par M. Colardeau, chimiste, auquel on a confié la préparation du gaz hydrogène ; celui-ci ne prendra pas place à bord du ballon polaire.

D'après les nouveaux arrangements, l'équipage ne se composera que de cinq personnes. Outre M. Wellman, son lieutenant le major Harsey, et M. Hervieu, il comprendra deux marins norvégiens.

Le major Harsey est déjà arrivé depuis quelques jours au Spitzberg ; en ce moment il s'occupe du montage d'un vaste hangar ayant 60 mètres de long, près de 30 mètres de large et 25 de hauteur, pour abriter le dirigeable pendant toute la durée des expériences préliminaires, qui seront nombreuses et très minutieuses, car la campagne de 1906 a pour but principal d'étudier la valeur des agrès imaginés par M. Wellman ; le voyage au pôle ne serait tenté cette année que si les épreuves sont terminées favorablement en temps utile.

On sait qu'après l'examen de nombreux projets de dirigeables qui lui ont été présentés, M. Wellman a approuvé celui de l'ingénieur aéronaute Louis Godard.

Le ballon, de forme dissymétrique, avec le maître-couple au 2/5 de la longueur, est spécialement construit en vue de cette exploration polaire.

C'est pourquoi, dès l'abord, M. Godard a rejeté le projet du dirigeable à vitesse maxima qui pourrait être utilisé ici, mais dont l'allongement habituel, de longueur égale à cinq ou six fois le diamètre du maître-couple, aurait présenté de sérieuses difficultés quant à la maniabilité, au gonflement, à la mise sur pied d'une pareille carène. On lui a préféré un ballon ayant peu d'allongement, soit 50 mètres de longueur totale, pour 16 mètres de diamètre au fort, et une forme déterminant le moins de résistance à l'avancement.

La proue du ballon est engendrée par un paraboloïde de révolution légèrement renflé ; sa poupe est un ellipsoïde géométriquement tracé.

Le ballon cube 6,300 mètres. Il présente une surface d'ensemble égale à 1,960 mètres carrés.

Sa stabilité est obtenue par différents détails ; le peu d'allongement du ballon y entre comme principal facteur. Sa force ascensionnelle est de 7,048 kilos.

Les tissus devant résister à des pressions différentes, suivant qu'ils sont près du maître-couple, dans la partie du plus grand diamètre ou suivant qu'ils sont aux extrémités, ont été choisis spécialement à cet effet.

Les projets de M. Wellman ont été longuement élaborés. Tout ce qui peut être humainement prévu l'a été. Il reste à faire la part de l'inconnu. Quoiqu'il en soit, les vœux de l'humanité civilisée accompagneront les héros de cette redoutable tentative où André a déjà laissé la vie.

Gloire à ces pionniers de la science !

On vient de découvrir un nouveau vestige du mur gallo-romain, à l'emplacement du Marché aux Fleurs. La commission du Vieux-Paris s'est rendue sur le lieu des fouilles.

Le mur mis à jour, selon le docteur Capitan et M. Villain, serait le même que celui découvert, ces temps derniers, rue de la Colombe. M. Charles Sellier, inspecteur des fouilles, n'est pas aussi affirmatif, il s'en faut.

C'est derrière le tribunal de commerce ; on aperçoit un mur maçonné, assez moderne, reposant sur de gros blocs sans mortiers et dont plusieurs, arrachés à des monuments antiques, sont sculptés, notamment un grand pilastre d'angle.

On a trouvé trace de ce mur dans la Cité en 1711, à Notre-Dame en 1829, dans les substructions de l'église Saint-Landry en 1847, en 1848 sur la place du Parvis, et en 1860, lors de la construction de la caserne ; enfin en 1897, dans le jardin de Notre-Dame, et en 1898, rue de la Colombe.

Le mur de la rue de la Colombe, que M. Formigé reconnut comme parfaitement gallo-romain, développait 60 mètres de longueur, mais il n'était dégagé que sur une partie. Il était fait de blocs de pierre, posés à sec, c'est-à-dire sans appoint de ciment ou de mortier.

Plusieurs de ces pierres portaient des inscriptions que MM. Héron de Villefosse, Longnon et Cagnat examinèrent. On les assimila, comme origine, à celles trouvées dans les arènes. Les inscriptions étaient gravées avec soin. Les noms relevés étaient ceux d'habitants de Lutèce.

Cette fois encore on a relevé des inscriptions. M. Héron de Villefosse en a fait part hier à l'Académie. L'une renferme les deux noms gaulois *Lilugena* et *Bellicovia* avec un certain nombre de bas-reliefs dont plusieurs ont un caractère funéraire et rentrent dans la série des bas-reliefs professionnels si intéressants pour l'histoire des mœurs et de la vie civile en Gaule à l'époque romaine.

Il y a déjà longtemps que l'on ne voit plus les peintures de Baudry ; et M. Dujardin-Beaumetz a nommé une commission afin d'étudier le meilleur moyen de les protéger.

Les enlèvera-t-on du plafond de l'Opéra ? Les remplacera-t-on par une copie ? Après quoi on les installerait dans un musée ?...

Personne de proche ne s'est trouvé là pour protester au nom du grand peintre.

Mais M<sup>me</sup> Carpeaux n'admet pas, comme on en a manifesté l'intention, qu'on enlève le glorieux groupe de son mari de la façade de l'Opéra, sous prétexte qu'il ne pourrait résister plus longtemps aux intempéries. Et il semble bien qu'elle ait mille fois raison.

« Je proteste énergiquement, dit-elle, contre l'enlèvement du groupe original de Carpeaux à l'Opéra.

« Outre qu'il serait contraire à la volonté formelle du maître — et j'en fournirai les preuves! cet acte serait du pur vandalisme.

« Ce groupe n'est pas d'un seul bloc : il est l'assemblage de nombreux morceaux. Son démontage entrainera sa destruction complète.

« Et qui donc osera se charger de le reconstituer? Et même de le copier?

« Certes, il est navrant que ce chef-d'œuvre ait été laissé dans l'abandon et l'incurie! Depuis bien des années, je lutte sans pouvoir obtenir qu'il soit seulement protégé contre les écoulements d'eau établis justement au-dessus de lui.

« Mais, sachez-le bien : si on l'enlève, il est perdu! Et ses morceaux disloqués iront pourrir dans quelque coin, d'où ils ne sortiront plus.

« J'ai déjà protesté contre l'enlèvement, des Tuileries, de l'*Ugolin* en bronze, œuvre exécutée par Carpeaux spécialement en vue du plein air, et qui végète maintenant, étouffée, écrasée, sacrifiée, au musée. Or, un bronze dûment patiné et entretenu ne court aucun danger de dégradation à l'air!

« Mais le sort qu'on réserve à la Danse est encore plus triste. Carpeaux a bien souffert, bien lutté pour cette œuvre-là. Mais il n'a pas fini de souffrir, paraît-il! Car, dans sa tombe, il ressentira l'amertume de voir détruire son groupe tant aimé... sous prétexte de le conserver!...

« Je suis une malheureuse femme sur le bord de la tombe; mais, jusqu'à mon dernier jour, je lutterai pour défendre l'intégrité de cette œuvre... et, après moi, mes enfants continueront.

« Recevez, monsieur, l'expression de ma très haute considération.

« CARPEAUX, née de MONTFORT. »

Il est bien certain, en effet, que de tels chefs-d'œuvre ont été créés par ces grands artistes pour l'emplacement exact où on les a mis. Et ils ne doivent se réfugier dans un musée que lorsque ces emplacements ont été détruits ou bouleversés. Ce n'est pas en des musées qu'on voyait les chefs-d'œuvre de la sculpture antique. Et, si nous protestons de temps en temps contre les monuments inutiles dont on encombre Paris, nous demandons, au contraire, qu'on le peuple, autant que cela sera possible, des chefs-d'œuvre de la beauté.

Le groupe de Carpeaux en est un; il ne doit pas disparaître de sa place.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Le phylloxera en Tunisie.** — Les vignes tunisiennes étaient jusqu'à ce jour indemnes de phylloxera; les mesures les plus sévères avaient été prises pour éviter que le terrible insecte ne pénétrât sur le territoire. Le syndicat des viticulteurs tunisiens annonce qu'une tache phylloxérique s'étendant sur 11 ares d'un vignoble a été découverte.

**La guérison de la tuberculose au Japon.** — On écrit de Tokio au *Daily Telegraph* que le docteur Ichigami, un éminent bactériologiste, a fait, lors d'une récente réunion de la Société médicale du Japon, une très intéressante communication relative à la guérison de la tuberculose. Le savant docteur explique qu'il a expérimenté, depuis plusieurs années, avec beaucoup de succès, une nouvelle antitoxine découverte par lui pour le traitement des tuberculeux. Il résulte des rapports, envoyés au docteur Ichigami par sept hôpitaux, qui ont employé sa méthode et qui se sont servis de son antitoxine, que la constatation suivante peut être établie : sur 219 malades traités, 79 ont été entièrement guéris; 80 ont éprouvé une grande amélioration; 45 ont dû cesser le traitement pour un motif quelconque; 15 sont morts.

**Les constructions navales en Angleterre.** — *Engineering* donne un tableau qui établit que, depuis seize années, c'est-à-dire de 1890 à fin 1905, les Anglais ont montré une grande activité en ce qui concerne l'entretien de leur flotte. Dans cette période, relativement

courte, 407 navires nouveaux ont pris rang dans la flotte, donnant un tonnage total de 1,656,998 tonnes. Le tiers exactement de ces « battleships » a été construit dans les arsenaux de l'Etat; les deux autres tiers — 302 navires — ont été livrés par les chantiers des constructions navales de l'industrie privée.

**Industrie du sucre à Cuba.** — Cette industrie représente environ un douzième de la production mondiale, soit un million de tonnes de sucre brut par an. Presque tout est envoyé aux Etats-Unis et y fournit les 40 pour 100 de l'alimentation.

**Production du blé en 1905.** — La production totale du blé, pendant l'année dernière, s'est élevée à 1 milliard 172 millions d'hectolitres, donnant une augmentation de 28,400,000 hectolitres, en chiffres ronds, sur l'année précédente. En 1903, la production avait été supérieure à celle de 1905, puisqu'elle avait atteint près de 1 milliard 200 millions d'hectolitres. L'Europe a fourni au monde 621 millions et demi d'hectolitres de blé, l'an dernier, c'est-à-dire plus de la moitié — exactement 53 pour 100 — de la production totale. Dans ce chiffre, la Russie marche en tête des Etats Européens avec plus de 181 millions d'hectolitres; la France suit immédiatement après, avec près de 119 millions d'hectolitres. Mais de tous les pays du monde, le plus grand producteur, c'est les Etats-Unis d'Amérique, qui avec ses puissants moyens d'action et un matériel agricole supérieur a mis sur le marché près de 247 millions d'hectolitres de blé.

**Emigrations temporaires en République Argentine.** — On sait quelle préoccupation le chômage des ouvriers de campagne constitue dans beaucoup de régions françaises. M. Pavlowsky a dernièrement développé devant la Société Nationale d'Agriculture de France un intéressant moyen d'y remédier au moins en partie. Il s'agit de profiter de la différence des saisons entre l'Europe et l'Amérique du Sud, notamment la République Argentine. Tandis qu'en France la moisson commence à partir d'octobre, les récoltes de blé et de lin commencent en Argentine dès les premiers jours de novembre, puis vient la récolte du maïs. Ces derniers travaux permettraient par la date où ils se terminent le retour des travailleurs au printemps. Signalons que déjà chaque année de 40 à 50 milliers d'ouvriers italiens passent en Argentine d'octobre à mars ou avril. Ces émigrations temporaires rapportent à l'Italie de 15 à 20 millions annuels et favorisent certainement son commerce et sa navigation. Toute une organisation à cet effet a été établie par le gouvernement italien, afin d'assurer aux émigrants des facilités de transport et du travail. Il serait sans doute très facile au gouvernement français de s'en inspirer. Pourquoi l'homme ne mettrait-il pas à profit l'exemple donné par tant d'espèces animales de ces grandes migrations saisonnières qui ont pour but d'assurer des meilleures conditions d'existence?

## VARIÉTÉ

### La question du caoutchouc

**Le caoutchouc manquera-t-il?** — Telle est l'intéressante question industrielle que dans un des derniers numéros de la « Revue scientifique » examine M. Ernest Constet. En 1789, dit-il, plus de cinquante ans après que La Condamine en eut fait connaître l'utilité à l'Académie des sciences de Paris, le caoutchouc restait encore à peu près sans application industrielle, et l'on ne s'en servait guère que pour fabriquer des ballons d'enfant et des gommes à effacer le crayon.

D'autres débouchés se créèrent ensuite, mais très lentement, et ce n'est, en réalité, que de 1839, époque à laquelle Charles Goodyear, de New-Haven, découvrit la vulcanisation, que date le véritable essor de l'industrie du caoutchouc.

Cet essor, cependant, n'était pas comparable à celui qui est résulté, au cours de ces dernières années, d'abord de l'établissement d'innombrables canalisations électriques, puis de l'application des bandages élastiques aux

bicyclettes et aux automobiles. Ce nouveau développement a même atteint si rapidement de telles proportions, qu'il en est devenu inquiétant, au point de justifier la question que pose l'intitulé de cet article.

La production annuelle du caoutchouc varie, actuellement, entre 60,000 et 70,000 tonnes. Ces quantités comprennent toutes les variétés utilisées (*ficus elastica*, *siphonia cahuchu*, *urceola*, *iatropha elastica*, *lobelia caoutchouc*, etc.) sans distinction de provenance.

Quant au chiffre de la consommation, il n'est pas encore exactement connu pour l'année 1905, mais les résultats de la statistique de 1904 nous fournissent une sérieuse base d'appréciation : les Etats-Unis avaient consommé, cette année-là, 26,500 tonnes de caoutchouc, l'Allemagne 12,800 tonnes, l'Angleterre 10,030, la France 4,130, l'Autriche-Hongrie 1,320, la Hollande 1,218, la Belgique 748, l'Italie 588, etc. Bref, nous arrivons, pour le monde entier, à un total de 60,000 tonnes.

Si l'on considère le développement progressif de l'automobilisme et des applications de l'électricité, dont l'extension est loin de s'être arrêtée l'année dernière, il est permis d'admettre que la consommation, en 1905, a dû atteindre et peut-être dépasser le chiffre moyen de la production. Et comme rien ne fait prévoir la cessation ni même un ralentissement de cette marche ascendante, il y a lieu de se demander comment l'industrie saura parer à la disette possible d'une matière première devenue indispensable.

Trois solutions se trouvent en présence.

La première consisterait à utiliser le caoutchouc minéral, ou *bitume fossile élastique*, découvert, dès 1785, dans les mines de Castleton, en Angleterre, au milieu des fissures d'un schiste argileux, et en 1816, aux environs d'Angers, dans les houillères de Montrelais. Il est vraisemblable que d'autres gisements doivent exister : on ne les a guère recherchés jusqu'ici, parce que cette substance demeurait sans emploi, mais il se pourrait bien que l'on y eût désormais recours, puisqu'elle paraît susceptible de se prêter aux mêmes usages que le caoutchouc végétal.

Pourquoi, d'autre part, ne tenterait-on pas d'employer un produit artificiel possédant des propriétés analogues à celles du produit naturel? L'idée de cette seconde solution n'est pas nouvelle. En 1846, les chimistes Sacc et Jonas obtenaient, en faisant réagir l'acide azotique sur l'huile de lin, une substance élastique et membraneuse, qu'ils appelaient « caoutchouc des huiles » et que Fritz Collier, de Paris, utilisa industriellement, à partir de 1854, pour imperméabiliser des tissus.

D'autres modes de préparation artificielle ont été imaginés, en vue d'obtenir un succédané du caoutchouc véritable. Citons, notamment, le traitement du goudron par l'acide sulfurique, celui de l'huile de térébenthine par le même acide et le procédé, employé à Savannah (Géorgie) basé sur l'emploi de l'huile de cotonnier.

Le succès très modeste de ces diverses tentatives prouve assez que les produits obtenus de la sorte ne devaient pas réunir toutes les qualités requises. Peut-être aussi, la fabrication n'en était-elle pas suffisamment lucrative, au prix qu'avait alors le caoutchouc naturel. Dans l'un ou l'autre cas, rien ne prouve l'impossibilité de perfectionnements capables de donner à une industrie de ce genre l'importance qu'elle comporte.

Enfin, la dernière solution, la plus logique sinon la plus économique, est dans l'accroissement de la production naturelle. Etendre et multiplier les plantations, tirer parti de celles dont la mise en valeur était, jusqu'à ces temps derniers, jugée trop onéreuse, adopter des procédés de culture et de récolte rationnels, sont autant de moyens de réparer les inexplicables gaspillages qui, plus d'une fois, ont failli épuiser en quelques années les plus riches districts.

Des essais de culture sont actuellement organisés au Congo belge et à Malacca. Les possessions françaises du Cambodge, de l'Annam et de la côte occidentale d'Afrique sont abondamment pourvues de lianes à caoutchouc qui jusqu'ici restaient inutilisées, mais qui peuvent néanmoins faire l'objet d'une exploitation désormais rémunératrice. En effet, la rareté relative du caoutchouc a eu naturellement pour résultat immédiat l'élévation de sa valeur vénale. Le prix du kilogramme qui était, en 1902, de 8 francs en moyenne, a atteint, en 1905, le



chiffre de 12 fr. 50 et même de 15 fr. 60 pour la meilleure qualité, récoltée au Brésil.

Pour conclure, aucune des trois solutions n'est exclusive des deux autres. Toutes les trois peuvent concurremment être mises à profit, pour alimenter l'industrie du caoutchouc, quel qu'en soit le développement ultérieur, et donner la certitude que la matière première ne lui fera pas défaut.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Laurent Romoli**, épiciier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 3 juillet 1906, à 2 heures 3/4 du soir, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 19 juin 1906

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

Extrait d'acte de Société

en conformité de l'article 50 du Code de Commerce

Entre les soussignés :

1° Madame **Marguerite Fillhard**, épouse de monsieur **Archibald Hannaford**, directeur d'hôtel, et celui-ci comme mari pour assister et autoriser sa femme, demeurant ensemble à Monte Carlo ;

Et 2° madame **Gabrielle Fournaud**, épouse de monsieur **Alfred Plissonnier**, pharmacien, et celui-ci comme mari pour assister sa femme, demeurant aussi ensemble à Monte Carlo,

Il a été formé, par acte sous-seing privé, en date à Monaco du 6 juin 1906, enregistré à Monaco, le 12 juin 1906, folio 77 verso, case 6, par le Receveur qui a perçu 4 francs, une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce de la librairie avec la vente des articles de papeterie et de maroquinerie.

La durée de la Société est de neuf années à compter rétroactivement du premier octobre mil neuf cent cinq, pour finir le trente septembre mil neuf cent quatorze.

Le siège social est fixé à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa Saïd.

La raison et la signature sociales sont « HANNAFORD ET PLISSONNIER ». L'enseigne sera *The English and American Library*.

La signature sociale appartiendra à chacune des associées jusqu'à la somme de mille francs, mais il ne pourra en être fait usage que pour les besoins de la Société, à peine de nullité à l'égard des tiers et de dommages-intérêts contre le contrevenant.

Tous achats et ventes et tous engagements d'une valeur supérieure à mille francs devront être revêtus de la signature des deux associées.

Il en sera de même des baux quel que soit le prix du loyer.

Chacune des associées administrera également la Société.

Le capital social est fixé à seize milles francs, fourni par moitié par chacune des associées.

Monaco, le 19 juin 1906.

Pour extrait :

HANNAFORD ET PLISSONNIER.

Etude de M<sup>e</sup> Eugène CARRIÈRE, licencié en Droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> CARRIÈRE, notaire à Monaco, le vingt-six mai mil neuf cent six, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le premier juin suivant, vol. 98, n° 8, monsieur **Alexandre Taffe**, électricien, et madame **Elise-Charlotte-Antoinette Abbo**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Carrière, notaire, ont vendu à monsieur **Alphonse-Paul Lenoir**, publiciste, demeurant à Paris, 146, rue de Longchamp, pour lequel domicile a été élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Carrière,

Une villa située à Monaco, quartier des Moneghetti, appelée *Villa l'Echaugnette*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec terrain en dépendant, le tout d'une contenance d'environ quatre cents mètres carrés, cadastré n° 471<sup>bis</sup>, section B, confrontant au midi, au chemin de fer ; et des autres côtés, la rue des Moneghetti et une rampe d'accès..

Cette vente a été faite au prix de cinquante cinq mille francs, payé comptant.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit contrat a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le seize juin mil neuf cent six.

Pour extrait :

Signé : Eug. CARRIÈRE.

REMERCIEMENTS

M<sup>me</sup> veuve **Blot**, M<sup>me</sup> et M. **Berthier**, Inspecteur des Travaux publics, M. et M<sup>me</sup> **Auguste Blot** remercient sincèrement leurs parents, leurs amis et toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur fils, frère et beau-frère regretté

Louis BLOT

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de **BRASSERIE MODERNE**

5, avenue de la Gare, à Monaco

avec CAFÉ CHANTANT et RESTAURANT

S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

ASSURANCES  
CARLES et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses. Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

PARFUMERIE  
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'Été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE  
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 10 au 17 Juin 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	cutter Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Félicien, fr.	Toscano	Id.
Cannes	b. Marie-Thérèse, fr.	Rollair	Sable.
Id.	b. Léonie-Victor, fr.	Carlou	Id.
Id.	b. Quatre-Frères, fr.	Gardanne	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Louis-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
St-Tropez	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Vin.

DÉPARTS du 10 au 17 Juin

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Séville	vap. Peter-Hamre, norv.	Jonnesen	Sur lest.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	Id.
Id.	chal. Bourguignon, fr.	Reynier	Id.
Menton	b. Jeanne-Léon, fr.	Dalest	Vin.
Id.	b. Félicien, fr.	Toscano	Id.
Nice	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Sur lest.
Cannes	b. Marie-Thérèse, fr.	Rollair	Id.
Id.	b. Léonie-Victor, fr.	Carlou	Id.
Id.	b. Quatre-Frères, fr.	Gardanne	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Louis-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906